



Etat des lieux signé dans l'urgence

Par **veronique gerlei**, le **16/09/2011** à **09:52**

Bonjour,

J'ai signé dans l'urgence un état des lieux (à 22 h et avec une lumière artificielle) parce que je n'avais aucun autre moyen d'hébergement et qu'il fallait que mon ami soit dans le département pour prendre son nouveau poste 2 jours plus tard.

Sur cet état des lieux, il est précisé que les murs sont blancs. Hors, à la lumière du jour, quelle ne fut pas notre surprise, tous les murs, les plafonds, les encadrement de portes, ainsi que les portes sont bruts, aucune peinture blanche.

Que puis-je faire? merci

Par **Tisuisse**, le **16/09/2011** à **13:34**

Bonjour,

Faire venir rapidement un huissier, à vos frais hélas, pour qu'il fasse un état des lieux complémentaire et constate que les murs ne sont pas peints. Vous en profiterez pour passer tout en revue pour déceler, au besoin, d'autres anomalies. Bien entendu, vous convoquerez le proprio par LR/AR afin que cet état soit dit "contradictoire". Je ne doute pas un instant que ce proprio ne modifie pas son attitude.

Si vous ne faites pas cet état par huissier, au jour de votre départ le proprio aura beau jeyu de vous refiler sur le dos un tas de travaux pour le moindre truc qui serait différent (exemple,

faire repeindre à vos frais, l'appartement).